



TREATY SERIES, 1944

No. 16

(Traduction)

PALAIS D'ITAMARATY

RIO-DE-JANEIRO, le 24 mai 1944.

DAI/DCI/12/542.6 (21)

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la Note n° 25 en date de ce jour dans laquelle Votre Excellence, se référant à l'accord de principe auquel ont abouti nos pourparlers, m'expose conformément à ses instructions la manière de voir de son Gouvernement à propos de l'établissement de relations culturelles permanentes et régulières entre le Brésil et le Canada.

2. Votre Excellence fait savoir que le Gouvernement canadien estime que nos deux peuples devraient tendre dans leurs relations à se connaître davantage l'un l'autre et à mieux comprendre leurs cultures, leurs traditions et leurs institutions, et qu'il souhaite qu'un effort soit accompli pour :

(1) encourager l'échange de publications officielles, scientifiques, et techniques, de même que de revues, livres, articles de journaux, etc.; et pour

(2) encourager l'organisation et la tenue d'expositions artistiques, de concerts, de conférences, de programmes radiophoniques, de projections cinématographiques, ainsi que tous autres moyens de rapprochement de même nature.

3. Votre Excellence termine en m'assurant que c'est l'intention du Gouvernement canadien d'encourager, dans la mesure des pouvoirs qu'il tient de la Constitution et des moyens dont il dispose, des œuvres intellectuelles et culturelles qui puissent contribuer à faire se mieux connaître nos deux pays.

4. Le Gouvernement brésilien, partageant entièrement l'idée du Gouvernement canadien, dont Votre Excellence a déjà donné une démonstration pratique en différentes occasions, se propose également d'encourager ces échanges intellectuels, qui lui paraissent devoir présenter un grand avantage pour les relations entre nos deux pays.

Je saisis cette occasion pour renouveler à Votre Excellence les assurances de ma très haute considération.

OSWALDO ARANHA